PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le lundi 16 mai 2022 à 20 heures
Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation : 9 mai 2022

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 11
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8
Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absents, excusés : 3
Evelyne DA SILVA qui a donné procuration à Alain RHEIN
Laurent HUSSER qui a donné procuration à Frédérique GRANDJEAN
Patrick GRETZER

Nombre de votants : 10 dont 2 procurations

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du mardi 5 avril 2022
- 3. Emprunt bancaire pour les travaux d'aménagement de la rue des Jardins
- 4. Divers

1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Monsieur Jacques WAHL, secrétaire de séance.

Nombre de votants : 10 dont 2 procurations

POUR : 10 dont 2 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du mardi 5 avril 2022 est adopté par :

Nombre de votants : 10 dont 2 procurations

POUR : 10 dont 2 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 3. EMPRUNT BANCAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES JARDINS

Afin de financer une partie de la dépense relative aux travaux d'aménagement de la rue des Jardins, la commune va souscrire un prêt d'un montant de 200 000,00 euros.
Trois établissements bancaires ont été sollicités dont deux ont répondu.

- LE CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES COLLECTIVITÉS

Montant 200 000 €	216 mois (18 ans)	240 mois (20 ans)
Taux d'intérêt	1,780 %	1,880 %
Remboursement trimestriel Montant échéances	3 252,62 €	3 005,19 €
Coût total des intérêts	34 188, 94 €	40 414,74 €

Frais de dossier 0,10 % du montant, minimum 100 € : soit 200,00 euros

- LE CRÉDIT MUTUEL RÉGION BRUMATH

Montant 200 000 €	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt	1,30 %	1,40 %
Trimestrialité constante en capital et intérêts	3 674,29 €	2 870,66 €
Coût total des intérêts	20 457,15 €	29 652,49 €

Montant 200 000 €	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt	1,30 %	1,40 %
Terme trimestriel constant en capital	3 333,33 € intérêts à 1,3 % en sus	2 500,00 € intérêts à 1,40 % en sus
Coût total des intérêts	19 825,28 €	28 350,36 €

Frais de dossier 0,10 % du montant autorisé soit 200,00 €

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** la conclusion d'un emprunt auprès du CRÉDIT MUTUEL RÉGION BRUMATH aux conditions suivantes :

Montant	200 000 euros
Durée	20 ans
Taux fixe	1,40 %
Échéances trimestrielles	2 870,66 €

- **Autorise** le Maire à signer le contrat
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes ou autre recettes nécessaires pour assurer le paiement du remboursement découlant du présent prêt
- **Impute** la recette des 200 000,00 euros à l'article 1641 du Budget Primitif 2022.

Nombre de votants : 10 dont 2 procurations

POUR : 10 dont 2 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 4. DIVERS

- Urbanisme

Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Laurent HUSSER
Demande de Déclaration Préalable de Madame Marie-Louise LORBER
Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Pierre GOERTZ et Madame Laurence OBRECHT

Le Maire lève la séance à 20 heures 50.